

Examen de conducteur de TAXI et de VTC Résultats Admission du 21 janvier 2021 Département de l'AVEYRON

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture de l'Aveyron.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 3 fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se représenter à l'examen.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS – ADMISSION EXAMEN du 21 janvier 2021

N° de dossier	Nom	Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)
151131	ALBINET	Julie	Taxi
147095	CANCE	Fabrice	Taxi
117143	AMATACH	Samir	VTC
Statistiques relatives à l'examen d'admission			
	4 candidats inscrits		
	4 candidats présents		
	3 candidats admis : 75 % de réussite		
	Note moyenne à l'épreuve d'admission: 13,25		